

2011-09-13

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La stratégie Europe 2020

(Article pour la Revue économique du mois de septembre 2011)

En 2010, l'UE a décidé de redynamiser son économie, non seulement pour accélérer la sortie de crise, mais aussi pour asseoir les bases d'une croissance "intelligente, durable et inclusive". La stratégie Europe 2020 établit le cadre dans lequel l'économie européenne va évoluer dans la décennie à venir. Elle a ainsi déterminé sept domaines d'action dans lesquels des initiatives concrètes ont été entreprises ou sont attendues. L'UE a aussi adopté cinq objectifs clés en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, de développement durable et d'inclusion sociale.

Pour s'assurer de la collaboration de tous les acteurs de l'UE à la réussite de la stratégie Europe 2020, en commençant par les États membres, l'UE a mis en place un mécanisme de surveillance des politiques à trois piliers: budgétaire, macroéconomique et thématique. C'est dans le cadre de la procédure thématique que les engagements des États en faveur de la stratégie Europe 2020 sont examinés et que leurs progrès sont mesurés. Les programmes nationaux de réforme déposés chaque année auprès de la Commission européenne contiennent en effet la transposition des objectifs clés européens en cibles nationales, ainsi que les mesures que les pays comptent mettre en œuvre pour les atteindre.

Le nouveau modèle de gouvernance a été mis en œuvre pour la première fois en 2011, pendant ce qu'il est convenu d'appeler le "semestre européen". L'impulsion a été donnée par l'examen annuel de la croissance mené en janvier par la Commission européenne, qui a servi de base pour l'adoption des axes d'action prioritaires par le Conseil européen au printemps. En avril, les États membres ont rédigé leur programme national de réforme et leur programme de stabilité ou de convergence. La Commission les a examinés en mai et, en juin, le Conseil a émis des recommandations spécifiques à chaque pays. Ces recommandations, qui touchent à la fois les volets budgétaires, macroéconomiques et sociaux, visent à renforcer la cohérence des politiques nationales mises en œuvre au cours du semestre suivant, dit "semestre national".

Les recommandations adressées à la Belgique sont au nombre de six et concernent la correction du déficit public, l'amélioration de la viabilité à long terme des finances publiques en jugulant les dépenses liées au vieillissement, la correction des faiblesses structurelles du secteur financier, la prise de mesures afin de réformer le système de négociation et d'indexation des salaires, l'accroissement de la participation au marché du travail, et le renforcement de la concurrence dans le secteur de la vente au détail et sur les marchés de l'électricité et du gaz.

La compilation des programmes nationaux de réforme montre que la mobilisation des pays en faveur de la stratégie Europe 2020 s'avère insuffisante dans un certain nombre de domaines.

Ainsi, en supposant que les engagements des États membres soient respectés, l'objectif stratégique européen de taux d'emploi des personnes âgées de 20 à 64 ans de 75 % en 2020 ne serait pas atteint. Il ne devrait s'élever qu'à 73,7 % ou 74 % selon que l'on considère la valeur minimale ou maximale des fourchettes données par certains États membres. À cet égard, les autorités belges se sont fixé un objectif de taux d'emploi équivalent à 73,2 % à l'horizon 2020, soit une progression de 5,6 points de pourcentage en dix ans.

Dans le domaine de la recherche et de l'innovation, en tenant compte des objectifs quantitatifs nationaux, la part moyenne des dépenses intérieures brutes de R&D dans le PIB au niveau de l'UE resterait inférieure à 3 %, objectif auquel la Belgique a souscrit.

N° d'entreprise: 0203.201.340

RPM Bruxelles

En matière énergétique, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de hausse de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie proviennent de l'effort global du paquet énergie-climat européen, à partager entre les 27 États membres. Dans le cadre de ces engagements, la Belgique devrait réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 15 % en 2020 par rapport à leur niveau de 2005 et augmenter la part des énergies renouvelables dans sa consommation finale à 13 %. Les efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique – troisième volet de l'objectif européen "20/20/20" – présentés dans les programmes nationaux de réforme ne sont pas directement comparables entre les pays.

L'objectif d'éducation est double: faire baisser le taux de décrochage scolaire sous la barre des 10 % et augmenter la part des diplômés de l'enseignement supérieur à 40 % au moins parmi les personnes âgées de 30 à 34 ans. Une fois encore, les objectifs nationaux ne permettent pas d'assurer l'engagement européen global; la Commission européenne a calculé que la part des jeunes quittant prématurément l'école se situerait dans un intervalle de 10,3 à 10,5 % en 2020 et que le pourcentage de personnes hautement qualifiées ne dépasserait pas 38 %. La Belgique a souscrit à des objectifs de respectivement 9,5 % et 47 %.

Enfin, en matière de cohésion sociale, les États membres sont libres de choisir leurs objectifs nationaux sur la base des indicateurs qu'ils jugent les plus appropriés en fonction de leur situation propre. L'objectif européen est de faire en sorte que 20 millions de personnes au moins cessent d'être confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'ensemble de l'UE d'ici 2020. En Belgique, il s'agit de réduire ce nombre de 380 000 personnes entre 2008 et 2020.